

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

# Erkogum

n°CAS: --  
N°CE: --  
UFI: --  
Numéro d'enregistrement REACH: --

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** Ausblockmasse, Blocking out material, materiau de comblement  
**Usages déconseillés:** Autres

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur

ERKODENT Erich Kopp GmbH  
Siemensstrasse 3  
--  
D 72285 Pfalzgrafeweiler

**Téléphone** +49 7445 8501 0  
**Télécopie:** +49 7445 8501-15

#### Fournisseur

ERKODENT Erich Kopp GmbH  
Siemensstrasse 3  
--  
D 72285 Pfalzgrafeweiler

**Téléphone** +49 7445 8501 0  
**Télécopie:** +49 7445 8501-15

#### Contact pour informations

ERKODENT Erich Kopp GmbH

**Renseignement téléphone** +49 7445 8501 21  
**Renseignement fax** +49 7445 8501-15  
**E-mail (personne compétente)** w.heuchert@erkodent.com  
**Site web** www.erkodent.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ERKODENT Erich Kopp GmbH **Téléphone** +49 7445 8501 0  
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Regulation (EC) No 1272/2008:

Non soumis à l'obligation de marquage. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Mention -

d'avertissement: -

Mentions de danger:

-

Conseils de prudence:

-

Marquage spécial de certaines préparations:

aucune

## 2.3. Autres dangers

D'après les données d'essais. La substance n'est pas classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1. Substances

Mélanges

### 3.2. Mélanges

Élément de remplissage

#### Composition/Informations sur les composants

Substance:	n° CAS:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008 (CLP):	M, ATE, Remarque
Dodecamethylcyclohexasiloxan	540-97-6		0,1-1	Aquatic Chronic 4, H413; Eye Irrit. 2, H319	
Polydimethylsiloxan	63148-62-9			-	M = 0

(Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Remarques générales: Aucune mesures particulières ne sont exigées.

En cas d'inhalation: non applicable

Après contact avec la

peau:

Après contact avec Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

les yeux:

En cas d'ingestion: Rincer la bouche abondamment à l'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Sable. Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. Mousse résistante à l'alcool.  
**Moyens d'extinction inappropriés** Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone. Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) Chlorure d'hydrogène (HCl).

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Remarques générales

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser se solidifier. Recueillir mécaniquement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Alimentaire pour l'homme et pour l'animal Comburant

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### valeur limite au poste de travail

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:[ppm]	Valeur limite au poste de travail:[mg/m³]	Limitation de crête:	Remarque:
------------	---------	---------	---	---	----------------------	-----------

#### Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:[ppm]	Valeur limite au poste de travail:[mg/m³]	Limitation de crête:	Remarque:
------------	---------	---------	---	---	----------------------	-----------

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL valeur

Substance:	n° CAS:	DNEL/DMEL
------------	---------	-----------

##### PNEC Valeur

Substance:	n° CAS:	PNEC
------------	---------	------

#### Indications diverses

aucune

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle:

aucune

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Protection individuelle

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

#### Protection respiratoire

aucune/aucun

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : EN ISO 374 Matériau approprié: Caoutchouc butyle. FKM (caoutchouc fluoré). NBR (Caoutchouc nitrile). CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène).

#### Protection yeux/visage

Protection oculaire: non indispensable.

#### Protection corporelle:

Protection corporelle

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

#### Contrôle de l'exposition des consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

#### Scénario d'exposition:

aucune

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect**

**État:** Pâte visqueux  
**Couleur:** divers  
**Odeur:** inodore  
**Seuil olfactif:** non déterminé

**Données de sécurité**

	paramètre	Valeur	unité	Remarque
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>				non applicable
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>				non applicable
<b>Inflammabilité</b>				non déterminé
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:</b>				non applicable
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:</b>				non applicable
<b>Point éclair :</b>				non applicable
<b>Température d'ignition:</b>				aucune Risque d'autoinflammation.
<b>Température de décomposition:</b>		> 250	°C	
<b>pH:</b>				non applicable
<b>Viscosité cinématique</b>				non déterminé
<b>Solubilité dans l'eau (g/L):</b>				La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>				non déterminé
<b>Pression de la vapeur:</b>				non applicable
<b>Densité:</b>		1,2	g/cm <sup>3</sup>	
<b>Densité relative:</b>				non déterminé
<b>Propriétés des particules :</b>				non déterminé

### 9.2. Autres informations

Teneur en matières solides 100 (%)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

aucune/aucun aucune

### 10.4. Conditions à éviter

Radiations UV/rayonnement solaire.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. > Formaldéhyde. Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Absence de données toxicologiques.

**Facteur M:** --

**Toxicité aiguë (par voie orale):** -

**Toxicité aiguë (dermique):** --

**Toxicité aiguë (par inhalation):** --

#### Toxicité aiguë

Substance:	n° CAS:	Informations toxicologiques
Polydimethylsiloxan	63148-62-9	LD50 orale (rat) > 5000 mg/kg DL50 cutanée > 2008 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité:

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

### Écotoxicité

Substance:	n° CAS:	Écotoxicité
Polydimethylsiloxan	63148-62-9	CE50 Algues (72 h) > 10000 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

## 12.6 Effet perturbateur endocrinien

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.7. Autres effets nocifs

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination appropriée/Produit:

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

#### Élimination appropriée / Emballage

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Liste des codes de déchets / désignations de déchets proposés par EWC / AVV

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

N° UN: --

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

--  
--

Transport maritime (IMDG), Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

--  
--

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette de danger / Label: -- Code de classification: / Classification Code: --

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage/ Packing Group: --

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR:  
Polluant marin:

oui

  

Non

  

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)  
catégorie de transport: --

code de restriction en  
tunnel: --

Dispositions  
particulières: --

Quantité limitée (LQ): --

Transport maritime (IMDG)

EmS-No: --

Special provisions: -- Limited quantity (LQ): --

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarque Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations EU

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone  
Aucune information disponible.

##### RÈGLEMENT (CE) N° 850/2004 [règlement POP]

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux  
Aucune information disponible.

La substance/préparation est enregistrée dans des conditions strictement contrôlées selon l'art. 18 (4) du règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement REACH) et doit donc être traitée comme telle.  
Aucune information disponible.

##### Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

aucune

Notice explicative sur la limite d'occupation



**N'est pas soumis au StörfallVO (Ordonnance relative aux défaillances techniques).**

**Ordonnance sur les solvants (31ème règlement de protection contre les émissions, BImSchV)**  
Aucune information disponible.

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XiV de REACH: 540-97-6 Dodecammethylcyclohexasiloxan

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.** --

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral):**

**Mentions de danger**

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Indications de stage professionnel**

aucune

**Restriction(s) d'utilisation recommandée(s) :**

aucune

**Informations diverses:**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de d

**Documentation concernant les modifications:**

aucune

**Références littéraires et sources importantes des données**

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

**Abréviations et acronymes**

Textes des phrases R sous la section 3: